

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Dossier complet le :	ivironnementale	N° d'enregistrement :
2410812020	27/08/2020		2020-ARAKKP-02723
Centrale photovoltaïque en ombrières à Sa Code projet : CS _OMB_PlasticOmnium	1. Intitulé du pra ainte-Julie (01)	ojet	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique			
Nom	Prénom		
2.2 Personne morale	T + 10 - 1		
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Total Quadran Mathieu LE GUENNEC		
RCS / SIRET 4 3 4 8 3 6 2	7 6 0 0 2 5 4	Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	dimensionnement correspo	exé à l'article R. 12 ndant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie Rubrique 30. Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire Installations sur serres et ombrières d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc.	(Préciser les éventuelles rui	briques issues d'au nsemble de module	s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) es photovoltaïques installé sur des 'environ 2,5 MWc.
	4. Caractéristiques généro	ales du projet	
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à	la rubrique 8.1 du	formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent Projet d'installation d'ombrières permettar Ces ombrières disposent d'une toiture pho En plus des structures, seront installés sur l - des postes transformateurs ; - des onduleurs ; - des modules photovoltaïques ; - un poste de livraison.	nt la protection de véhicules otovoltaïque d'une puissance	totale d'environ 2,	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet Le projet consiste en l'installation et l'exploitation d'ombrières de parkings produisant de l'électricité à base de l'énergie radiative du soleil (photovoltaïque). Ce projet concerne 2 parkings Nord et Sud : le parking Nord sera réservé à l'autoconsommation du site industriel et le parking Sud concernera une centrale en injection. Les 2 seront soumis dans le cadre des appels d'offres émis par la Commission de Régulation de l'Energie.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
L'implantation des ombrières nécessite les travaux d'aménagements suivants : - Préparation du terrain en vue de l'installation des structures ; - Création des fondations des dispositifs de fixation des panneaux photovoltaïques, pose des piliers de support et ancrage par béton, ensuite recouverts ; - Montage des structures et installation des modules photovoltaïques ; - Mise en place des locaux techniques (postes de conversion) contenant les transformateurs, les onduleurs et les protections des lignes moyenne tension ; - Mise en place d'un poste de livraison destiné à l'injection de l'électricité produite au réseau électrique contenant les compteurs d'énergie.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Soumis au rayonnement produit par le soleil, les panneaux formés de semi-conducteurs subissent une différence de potentiel électrique liée à l'effet photovoltaïque. Cela réduit la circulation de charges électriques à l'origine d'un courant continu qui est collecté au niveau de la centrale, celui-ci est changé en courant alternatif au niveau du transformateur, afin d'être compatible avec le réseau électrique au sein duquel il est injecté.

La maintenance réalisée peut-être :

- Préventive : 1 à 2 passages par année pour nettoyer et vérifier l'état des modules ;
- Curative : en cas de matériel défectueux (panneaux, câbles, transformateurs...), les équipes de maintenance interviennent sur le site pour remplacement.

	projet et superficie globale de l'opération - précise deurs caractéristiques	Valeur(s)
	des ombrières photovoltaïques approximative	Environ 2,5 ha
Puissance prévisionnelle du projet		Environ 2,5 MWc
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. <u>0</u> <u>5</u>	°16'46"1. Lat. 45°51'36"2
Avenue du Bois des Vergnes, Zone ndustrielle de la Plaine de l'Ain, 01150 SAINTE-JULIE		°'_"_ Lat°'_"- °'"_ Lat°'_"-
I.7 S'agit-il d'une modification/exter	Joignez à votre demande les annexes n° 2 asion d'une installation ou d'un ouvrage existant ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une éval	? Oui Non ×

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		×	La Chateau de Salette (PA38000001) est le monument historique le plus proche du projet et se situe à environ 3 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	

Dans une commune couverte par un plan de			
prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?		x	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		ĸ	
Dans une zone de répartition des eaux ?		x	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		x	
Dans un site inscrit ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	x		Le site se situe à 1km du Site Natura 2000 Directive Habitats "L'Isle Crémieu" et à 3km du Site Natura 2000 Directive Habitats " Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône". Le site étant déjà anthropisé aucun lien écologique n'existe entre le site du projet et le site Natura 2000.
D'un site classé ?		x	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		×	
Milieu nature			×	Le site projet n'a aucun lien écologique avec les sites Natura 2000 à proximité dans le mesure où il est déjà anthropisé. Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		ĸ	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		x	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Cette augmentation de trafic sera limitée à la phase chantier.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	×	Le projet est source de bruit uniquement en phase chantier en journée la semaine.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		×	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×	x	Uniquement en Phase Chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	ĸ		Les déchets seront non dangereux et seront valorisés et évacués selon les filières appropriées.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×	
Cadre de vie / Population		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident s ? Non × Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non × Si oui, décr		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les risques de pollution accidentelles sont limités. Les transformateurs seront placés sur bac de rétention, afin de récupérer l'ensemble des polluants potentiels en cas de fuite. Dans l'hypothèse où malgré toutes les précautions prises par Total Quadran, une pollution était déversée, Total Quadran mettrait en place un plan d'urgence de gestion de la pollution concernée, afin de minimiser l'ensemble des impacts sur l'environnement.

A l'issue de la phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à l'association PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements seront recyclés ou valorisés selon les filières appropriées.

Le projet ne modifiera pas l'écoulement des eaux, le parking étant étanche et possédant un système d'écoulement propre.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'implante sur un site très anthropisé. Les modules photovoltaïques étant positionnés au dessus de 2 parkings existants, les impacts sur le milieu naturel ou le paysage sont moins importants que pour un projet de centrale photovoltaïque au sol. La réalisation d'une étude d'impact ne semble donc pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×				
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×				
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

	Objet	
	9. Engagement et sig	nature
certifie s	sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	x
ait à	La tour de Salvagny	le, 27/08/2020
	1	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire